

Kinshasa, Juin 2001

**ADRESSE DU CHEF DE L'ETAT A L'OCCASION DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE
D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA DEMOBILISATION ET LA REINSERTION DES
GROUPES VULNERABLES PRESENTS AU SEIN DES FORCES ARMEES CONGOLAISES**

☒ Excellences,

☒ Mesdames et Messieurs,

☒ Distingués Invités;

Permettez-moi de vous remercier très sincèrement, pour votre présence en ce lieu, à l'occasion du lancement de la campagne d'information et de sensibilisation sur la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des Forces Armées Congolaises.

En dépit de la guerre d'agression et d'occupation de notre pays, bientôt trois ans, les droits de l'homme, en général, et de l'enfant en particulier demeurent une préoccupation majeure pour la République Démocratique du Congo.

En effet, dès 1997, le Gouvernement de Salut Public s'était penché sur l'impact et les effets de la guerre affectant la population Congolaise, et tout particulièrement sa partie la plus vulnérable que sont les enfants malnutris, orphelins, déplacés, non accompagnés et les enfants soldats.

C'est à ce titre que s'est tenu à Kinshasa, en décembre 1999, le Forum panafricain sur les Enfants Soldats, lequel a débouché sur la promulgation du Décret-loi n°066 du 9 juin 2000 relatif à la Démobilisation et à la Réinsertion des groupes vulnérables au sein des Forces Armées Congolaises, dont les enfants de moins de 18 ans.

Depuis mars 2001, la République Démocratique du Congo vient de ratifier le Protocole Facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU le 26 juin 2000, ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'enfant.

Cependant, la volonté du Gouvernement de préserver et de protéger les droits de nos enfants suppose :

1 ° L'arrêt de recrutement des enfants de moins de 18 ans au sein de Forces Combattantes;

2° L'arrêt de l'envoi des enfants de moins de 18 ans sur les lignes de Front;

3° L'arrêt de l'utilisation des enfants à des tâches purement militaires, dont le maniement d'armes.

Ces mesures conservatoires doivent être diffusées auprès de toutes les unités militaires, de centres d'instruction et d'entraînement, ainsi qu'auprès de toute la communauté nationale afin que chacun, à son niveau, assume ses responsabilités.

Il est temps que nous prenions tous conscience qu'en violant les droits de nos enfants, c'est l'avenir de notre Nation que nous mettons en péril.

☒ Excellences,

☒ Mesdames et Messieurs,

☒ Distingués Invités;

Néanmoins, je tiens à exprimer ma reconnaissance et celle de la Nation à mes Chers Compatriotes, enfants soldats, qui, par amour pour la patrie, ont consenti d'énormes sacrifices, jusqu'au sacrifice suprême parfois, pour la libération de notre pays. Ils méritent la reconnaissance de la Nation toute entière.

A ce titre, après leur démobilisation, la Nation a le devoir de leur assurer une bonne orientation, une éducation appropriée, un retour à la vie en famille, ainsi que l'apprentissage des métiers nécessaires à leur meilleur épanouissement et réinsertion dans la société.

Tous les patriotes congolais doivent exprimer leur gratitude à tous les compagnons d'armes devenus invalides, malades chroniques, combattants âgés, ainsi qu'aux membres de leurs familles respectives, car tous ont ressenti dans leur chair le prix à payer pour sauvegarder les intérêts de la Nation.

Nous, nous avons le devoir patriotique et même humanitaire de favoriser la réintégration pointue et efficace des enfants soldats démobilisés et des autres groupes vulnérables.

J'attends, par ailleurs, l'implication totale de tous les cadres des Forces Armées Congolaises dans la mise en œuvre effective des mesures conservatoires de protection prises en faveur des enfants soldats.

De même, j'interpelle tous les responsables des Forces et Groupes armés, signataires de l'Accord de paix de Lusaka, occupant le territoire congolais, pour qu'ils arrêtent le transbordement frontalier de nos enfants et qu'ils cessent de les exploiter dans le pillage des ressources du Congo.

Je souhaite voir la Communauté Internationale apporter tout son appui, sincère et efficace, dans cette importante action en faveur des enfants soldats.

J'exhorte les Ministères impliqués dans ce processus à plus d'engagement dans l'exécution et le suivi de ce programme de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats.

SUR CE, JE LANCE OFFICIELLEMENT LA GRANDE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE FORMATION SUR LA PREVENTION A L'ENROLEMENT DES ENFANTS SOLDATS ET SUR LA PREPARATION A LA DEMOBILISATION ET A LA REINSERTION DES GROUPES VULNERABLES PRESENTS DANS LES FORCES ARMEES CONGOLAISES.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie.